

*Proposition présentée par la Commission
d'aménagement du canton :*

*M^{mes} et MM. Christophe Aumeunier, David
Amsler, Beatriz de Candolle, François
Haldemann, Michel Ducret, Christina Meissner,
Serge Dal Busco, Alain Charbonnier, Bertrand
Buchs, François Lefort, Anne Mahrer, Olivier
Norer, Christian Dandrès, Roger Golay et
Guillaume Sauty*

Date de dépôt : 3 février 2012

Proposition de motion pour promouvoir les zones d'activités mixtes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le projet de loi 10861 modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI) ;
- l'ensemble de l'exposé des motifs du PL 10861 ;
- la nécessité de densifier les zones industrielles et son corollaire de permettre une mixité d'activités de sorte que des activités tertiaires prennent place dans les étages supérieurs des immeubles ;
- la nécessité d'adopter des mesures planificatrices du territoire plus contemporaines dans les zones industrielles pour les rendre mixtes ;
- l'intérêt de faire un usage rationnel du sol, de limiter les transports, d'optimiser les dépenses énergétiques, respectivement les récupérations possibles et d'optimiser les investissements publics ;
- l'intérêt public de mettre en œuvre le PL 10861 pour que le nouveau régime de zones mixtes ne s'applique pas seulement à de nouvelles zones à déclasser mais puisse s'appliquer à des zones industrielles existantes, à identifier par le Conseil d'Etat ;

invite le Conseil d'Etat

à identifier, étudier et finalement proposer au Grand Conseil des déclassements de zones industrielles existantes en zones de développement d'activités mixtes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est, unanime, que la Commission d'aménagement du canton a accepté le PL 10861 en vous recommandant son vote final.

C'est également unanime que, reconnaissant la nécessité de densifier les zones industrielles existantes et donc, en corollaire, l'intérêt de permettre que des activités tertiaires s'établissent dans les étages supérieurs des immeubles, la Commission d'aménagement du canton souhaite que le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil des déclassements de zones industrielles existantes en zones d'activités mixtes.

Ainsi, l'ensemble de l'exposé des motifs du PL 10861 et l'ensemble du rapport de la Commission d'aménagement du canton y relatif soutiennent la présente motion.

Celle-ci s'avère indispensable, afin de concrétiser la démarche entreprise par le Conseil d'Etat visant à créer des zones d'activités mixtes, et de sorte que les zones d'activités mixtes ne soient pas uniquement prévues dans les nouveaux déclassements à opérer mais que l'on puisse nous proposer au déclasserement des zones industrielles existantes qui seraient adaptées aux zones d'activités mixtes.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.